

Montcherand, le 18 novembre 2019



MUNICIPALITE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Secrétariat communal
Tél. 024 441.73.77
greffe@montcherand.ch

Conseil général
1354 Montcherand

Préavis municipal n° 08/2019 : Création d'un DDP en faveur de la société coopérative agricole de fromagerie et battoir à grains de Montcherand

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général d'autoriser la Municipalité d'octroyer un Droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 513 à la société coopérative agricole de fromagerie et battoir à grains de Montcherand.

2. Préambule

La société coopérative agricole de fromagerie et battoir à grains de Montcherand, plus connue sous le nom de société de laiterie, utilisait le battoir comme hangar. La structure de ce dernier n'étant plus adaptée aux machines actuelles, la société a décidé de le vendre et d'étudier l'opportunité de construire un hangar communautaire. Les avantages d'un hangar communautaire sont, premièrement qu'ils sont plus avantageux que si chacun construit sa propre structure ; et deuxièmement, cela permet aussi de limiter le gaspillage de terrain par rapport à plusieurs constructions individuelles.

La société de laiterie a approché la Municipalité il y a 7 ans, afin de savoir si la Commune serait ouverte à la mise à disposition d'un terrain communal pour la construction d'un hangar communautaire. La Municipalité avait alors répondu positivement à cette demande, en proposant la création d'un droit de superficie distinct et permanent sur l'une des parcelles communales en zone agricole.

Comme la construction est prévue en zone agricole, la société de laiterie a pris contact avec le service du développement territorial (SDT), afin de connaître les diverses exigences quant à l'octroi d'une autorisation de construire en zone agricole. Parmi le grand nombre de ces exigences incontournables découlant de la LAT, le mitage du territoire est à éviter. La société de laiterie, en accord avec la Municipalité, a transmis une demande préalable de construction d'un hangar communautaire sur la parcelle 513. Cette parcelle est située assez près du village, pour éviter le mitage du territoire, et assez loin pour ne pas créer de nuisances au voisinage.

Cet avant-projet a été validé par le SDT et la Municipalité, mais il est évident qu'il devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique. Le DDP ne sera créé qu'à l'obtention, par la société de laiterie, du permis de construire.

Le DDP projeté aura une surface d'environ 2'400 m². Actuellement, ce terrain est loué à un agriculteur pour environ CHF 90.-/an. Comme le projet comportera 5 parties distinctes, la Municipalité a décidé de demander CHF 500.- d'indemnité annuelle pour ce terrain.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à lui autoriser la création d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la société coopérative agricole de fromagerie et battoir à grains de Montcherand.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'octroyer à la Municipalité l'autorisation de créer ce DDP en faveur de de la société coopérative agricole de fromagerie et battoir à grains de Montcherand.
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes nécessités par les circonstances.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Bertrand Gaillard

La secrétaire :
Sandra Cunsolo



[Handwritten signature of Bertrand Gaillard]

[Handwritten signature of Sandra Cunsolo]

Annexe : Plan de situation

Délégué municipal : Bertrand Gaillard

DDP parcelle 513



Informations dépourvues de foi publique. © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

DDP: Périmètre approximatif

1:1'000